
**FICHE D'INSCRIPTION AU PLAN D'ALERTE ET
D'URGENCE EN CAS DE RISQUE EXCEPTIONNEL
A RETOURNER EN MAIRIE**

L'inscription au registre nominatif n'est pas obligatoire et se fait de manière volontaire à votre demande. L'inscription permet un service personnalisé, mais n'exclut aucune personne dans la prise en charge par les secours. Merci de renseigner tous les champs du formulaire.

VOTRE NOM PRENOM.....

VOTRE DATE DE NAISSANCE.....

VOTRE ADRESSE

VOTRE NUMERO DE TELEPHONE FIXE/PORTABLE.....

RESPONSABLE LEGAL

NOM ET PRENOM.....

TELEPHONE

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

	EN PRIORITE 1	EN PRIORITE 2
NOM		
PRENOM		
LIEN (enfant, conjoint, ami, voisin, etc,)		
TELEPHONE		

LE CAS ECHEANT, COORDONNEES DU SERVICE INTERVENANT A DOMICILE

NOM DU SERVICE A DOMICILE.....

NOM ET PRENOM DE L'INTERVENANT

TELEPHONE

J'autorise la Mairie de Fontaines Saint-martin à insérer les données personnelles renseignées dans ce formulaire dans le plan d'alerte et d'urgence.

SIGNATURE

LE CAS ECHEANT, COORDONNEES DE LA PERSONNE AYANT EFFECTUE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

NOM ET PRENOM

QUALITE

TELEPHONE

Vous avez consenti à ce que la Mairie de Fontaines Saint-Martin inscrive vos données personnelles dans le plan d'alerte et d'urgence afin de vous contacter et de mobiliser les secours en cas de nécessité (au titre de l'art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Ce registre sera mis à jour chaque année par le Maire, en tant que responsable de traitement. Les destinataires des données sont les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de Fontaines Saint Martin, ainsi que, sur demande, le Préfet.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification et de suppression, ainsi que le droit de retirer votre consentement à tout moment. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à notre Politique de Confidentialité ou contactez la mairie.